

COMPTE RENDU DU CTPD REFORMES DU 10/01/2008

L'ordre du jour de ce CTPD: Rapprochement CDI/CDIF
Réforme de la Fiscalité Immobilière
Ponts Naturels

RAPPROCHEMENT CDI/CDIF

Mme. MARGERIT nous a présenté l'avancement de la réforme. Le protocole reprenait en fait ce qui avait été décidé soit dans les groupes de travail soit au conseil de direction. Les organisations syndicales, bien aidées par « ses experts » (Véronique ALBAGNAC et Jean-Marc BROSSARD), ont fait part de leurs remarques et leurs incertitudes concernant:

- le rôle de l'accueil,
- la gestion des agents et plus précisément la gestion du plan de congé dans ce futur service où les périodes de charges importantes seront nombreuses,
- la documentation cadastrale,
- la formation au niveau local,
- l'accès à FIDJI.

Les seules avancées obtenues lors de ce CTPD concernent la montée de la documentation cadastrale au 2ème étage et la tenue de stages locaux à partir de 5 ou 6 stagiaires.

REFORME FISCALITE IMMOBILIERE

La FI sera départementalisée et installée à Cahors à compter du 01/09/08. Il y aura donc :

- un pôle gestion composé d'un Inspecteur et de deux cadres C
- une brigade FI rattachée au pôle Contrôle Expertise constituée de deux inspecteurs. Les deux inspecteurs concernés (celui de Gourdon et celui de Figeac) obtiennent un délai d'un an de maintien sur leur résidence respective.

Les organisations syndicales, lors du vote sur ces deux sujets, se sont prononcées contre ces réformes pour dénoncer leur mise en place dont l'objectif premier est la suppression de postes.

PONTS NATURELS

4 jours ont été décidé :

- le 2 mai 2008
- le 10 novembre 2008
- le 26 décembre 2008
- le 02 janvier 2009

Les OS se sont abstenues lors du vote.

QUESTIONS DIVERSES

Concernant les remboursements des frais de déplacements pour la formation professionnelle, la Direction est restée sur sa position de rembourser les agents utilisant leur véhicule sur la base du billet de train 2ème classe. En cas de co-voiturage, elle remboursera les frais réels.

De plus, elle s'est engagée, en cas d'achat d'une nouvelle voiture, de mettre un véhicule de la direction à disposition des agents partant en formation.

COMPTE RENDU DU CTPD EMPLOI DU 10/01/2008



Déclaration liminaire des représentants des personnels pour le CTPD du 10 janvier 2008.

Monsieur le Président,

Comme depuis de nombreuses années, vous convoquez le CTPD pour nous « informer » des suppressions d'emplois que vous allez mettre en œuvre au 1^{er} septembre prochain.

Comme depuis de nombreuses années, les agents se mobilisent pour vous « informer » de leur désaccord total sur cette façon de voir l'évolution des services et des missions de notre administration.

Comme depuis de nombreuses années les agents ne sont pas dupes des prétextes pris par la DG pour justifier ces suppressions. Tout y est passé, l'informatisation, la redistribution des missions entre DGI et DGCP, les fausses simplifications et les réorganisations douteuses. Et depuis l'année dernière, la cerise sur le gâteau, le calcul pseudo-scientifique de « l'efficience » !

Comment voulez-vous que dans ces conditions, le dialogue social qui est censé avoir lieu dans le cadre de ce CTPD puisse avoir lieu ? Il sera encore faussé dans la mesure où les décisions sont prises et qu'aucune marge de manœuvre n'existe réellement.

Le SNUI et le SNADGI-CGT du Lot considèrent que le volume particulièrement important de suppressions d'emplois ces dernières années, tant au niveau national que local, va encore provoquer une dégradation sans précédent des conditions de vie au travail et d'exercice des missions.

Face aux grands chamboulements qui s'annoncent déjà avec la fusion DGI-DGCP, les organisations syndicales condamnent l'attitude inflexible et purement dogmatique de l'administration sur la situation de l'emploi.

Le 20 novembre 2007, lors de la journée de grève de la fonction publique, les agents du Lot, par leur mobilisation, ont clamé leur « ras le bol ». Par leur mobilisation lors des élections professionnelles, les agents ont démontré que la voix de leurs représentants syndicaux ne devait pas être ignorée.

Nous vous disons que les ponctions exercées dans les services vont conduire nombre d'entre eux à l'asphyxie. Nous vous disons que l'implication, l'accroissement de la technicité et la conscience professionnelle que les agents ont mis en œuvre lors des réformes incessantes subies depuis plusieurs années doivent être reconnus sous la forme d'une réelle revalorisation de leur pouvoir d'achat grâce à des mesures pérennes et collectives.

L'instabilité et le manque de visibilité qui se sont aggravés avec l'annonce de la fusion DGI-DGCP, participent grandement au mal-être ressenti par nombre d'agents.

Monsieur le Président, nous espérons avoir été entendus et nous vous informons que nous n'allons pas siéger aujourd'hui pour manifester notre opposition totale à ce nouveau train de suppressions d'emplois. Maintenant nous allons rejoindre nos collègues afin d'effectuer un lâcher de 31 ballons, symbolisant le nombre de suppressions d'emplois dans le département depuis l'an 2000.

Nous vous demandons de bien vouloir adresser cette déclaration au procès-verbal.